Conseil régional

**Rapport pour la commission permanente du conseil régional SEPTEMBRE 2019**

**Présenté par**
**Valérie PÉCRESSE**
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

# 4ÈME AFFECTATION 2019 POUR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE
# 4ÈME AFFECTATION POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE
# 4ÈME AFFECTATION 2019 POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE EN RÉGION
# 2ÈME CAMPAGNE D'ATTRIBUTION 2019 DU LABEL « PATRIMOINE D'INTÉRÊT RÉGIONAL »

# Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS....3
PROJET DE DÉLIBÉRATION....5
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION....8
Annexe 1_Fiches Projet....9
Annexe2_Fiches Label....33

# EXPOSÉ DES MOTIFS

L'objet du présent rapport est de soutenir la restauration et la valorisation du patrimoine et de procéder aux affectations nécessaires dans le cadre des dépenses directes liées aux missions de l'Inventaire.

Il propose également d'octroyer le label Patrimoine d'intérêt régional à 23 nouveaux sites.

Il est proposé au total une affectation globale de **875 948 €** en autorisations de programme et de **100 834 €** en autorisations d'engagement.

## 1. Soutien à la restauration du patrimoine

Conformément à la politique régionale votée par délibération n° CR 2017-084 du 6 juillet 2017 qui acte le soutien à la restauration du patrimoine protégé et la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 relative au soutien à la construction et restauration des orgues, il est proposé de soutenir 9 projets franciliens déclinés comme suit :

- soutien au patrimoine protégé, soit 7 subventions pour un montant de 861 000 €
- soutien aux objets mobiliers protégés, soit 1 subvention pour un montant de 948 €
- soutien aux orgues, soit 1 subvention pour un montant de 14 000 €

Il est proposé d'affecter un montant total de **875 948 €** en autorisations de programme prélevée sur le chapitre 903 Culture, Sports et Loisirs, Code 313 Patrimoine, programme HP 313-004 Développement du patrimoine en région, Action 13100402 « Valorisation du patrimoine ».

## 2. Soutien aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine

Ces opérations relèvent de la politique régionale adoptée par délibération n° CR 2017-084 du 6 juillet 2017 relative au soutien aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine.
Il est proposé de soutenir 2 projets pour un montant consolidé de **30 834 €**.

Cette affectation, d'un montant de **30 834 €** en autorisation d'engagement, est prélevée sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », Section 31 « Culture », code fonctionnel 313 « patrimoine », programme HP 313-004 « développement du patrimoine en Région », action 13100405 « Connaissance et diffusion du patrimoine».

## 3. Deuxième campagne 2019 d'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional »

La délibération-cadre CR 2017-84 du 6 juillet 2017 pour une politique ambitieuse de valorisation du patrimoine a créé un label « patrimoine d'intérêt régional » et présente le règlement d'intervention de soutien au patrimoine labellisé. La délibération CP 2017-547 du 22 novembre 2017, a défini les modalités de ce label, modifiées par la délibération CP 2018-244 du 30 mai 2018.

Le présent rapport propose d'attribuer 23 labels patrimoine d'intérêt régional aux sites non protégés en fonction de la qualité de l'architecture et/ou de leur intérêt au regard de l'histoire de l'Ile-de-France. Le patrimoine labellisé est représentatif de la diversité des patrimoines franciliens tout en esquissant de grandes thématiques structurantes : patrimoine rural, industriel, architecture du XXème siècle, cité-jardin, art public, maison d'artiste ou de villégiature.

L'octroi de ce label doit permettre la création de parcours proposés aux publics pour une meilleure attractivité touristique de sites souvent méconnus.

Le label ouvre des possibilités de financement dans le cadre d'opération de restauration ou de projet de valorisation.

## 4. Affectation 2019 - Publication de deux ouvrages dans la collection « Patrimoines d'Île-de-France »

Il est proposé une affectation d'un montant de **70 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », Section 31 « Culture », code fonctionnel 313 « patrimoine », programme HP 313-004 « développement du patrimoine en Région », action 13100405 « connaissance et développement du patrimoine ».

Deux ouvrages sont proposés pour la connaissance du patrimoine en Île-de-France dans la collection « Patrimoines d'Île-de-France ». Le premier porte sur l'histoire et l'architecture des lycées. A l'occasion de la labellisation par la Drac d'une cinquantaine de lycées « Architecture contemporaine remarquable » en décembre 2019, l'Inventaire publierait les recherches conduites à cette occasion. L'ouvrage mettra en avant la diversité architecturale des lycées. L'évolution de leurs programmes constituant un véritable témoignage sur l'histoire de l'enseignement et des concepts pédagogiques successifs.

Le second, « l'Île-de-France, un autre patrimoine » présentera sous forme de thématiques transversales (villégiature, industrie, ruralité, jardins, naissance de la banlieue…), l'ensemble des patrimoines étudiés par l'Inventaire et caractéristiques de l'identité multiple de la Région. Cet ouvrage sera publié en français et en anglais pour promouvoir le patrimoine francilien à l'international.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional**
**d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**

# PROJET DE DÉLIBÉRATION

**DU 18 SEPTEMBRE 2019**

## 4ÈME AFFECTATION 2019 POUR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE
## 4ÈME AFFECTATION POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE
## 4ÈME AFFECTATION 2019 POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE EN RÉGION
## 2ÈME CAMPAGNE D'ATTRIBUTION 2019 DU LABEL « PATRIMOINE D'INTÉRÊT RÉGIONAL »

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la propriété intellectuelle ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

**VU** la délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 portant délégations d'attributions du Conseil régional à sa Présidente en matière de marchés publics ;

**VU** la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission permanente modifiée par délibération n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 ;

**VU** la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

**VU** la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à l'adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, modifiée par délibération n° CP 2017-191 du 17 mai 2017, modifiée par délibération n° CP 2018-494 du 21 novembre 2018 ;

**VU** la délibération n° CR 2017-84 du 6 juillet 2017 approuvant l'évolution du soutien régional à la valorisation du patrimoine ;

**VU** la délibération n° CP 2017-547 du 22 novembre 2017, définissant les modalités du label, modifiées par la délibération n° CP 2018-244 du 30 mai 2018 ;

**VU** la délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 relative à l'aménagement culturel approuvant la convention-type;

**VU** la délibération n° CP 2018-244 du 30 mai 2018 approuvant la convention-type relative à l'aide aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine et approuvant les modifications des modalités de mise en œuvre du label « Patrimoine d'intérêt régional » ;

**VU** la délibération n° CP 2018-507 du 21 novembre 2018 approuvant l'avenant de modification de la convention-type relative à l'aide aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine ;

**VU** le budget de la Région Ile-de-France 2019 ;

**VU** l'avis de la commission de la culture ;

**VU** l'avis de la commission des finances ;

**VU** le rapport n°CP 2019-328 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

***Article 1 : Soutien à la restauration du patrimoine***

Décide de participer au titre des dispositifs « Soutien à la « restauration du patrimoine protégé immobilier et mobilier » et « Construction et restauration des orgues » au financement des projets détaillés en annexe 1 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de **875 948 €**.

Subordonne le versement des subventions à la signature d'une convention conforme à la convention-type relative à l'aménagement culturel et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **875 948 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 « Développement du patrimoine en Région », action 13100402 « valorisation du patrimoine» du budget 2019.

***Article 2: Soutien aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine***

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine » au financement des projets détaillés en annexe 1 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de **30 834 €**.

Subordonne le versement des subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type relative à l'aide aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine, approuvée par la délibération n° CP 2018-244 du 30 mai 2018, modifiée par les dispositions de la délibération CP 2018-507 du 21 novembre 2018, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **30 834 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », Section 31 « Culture », code fonctionnel 313 « patrimoine », programme HP 313-004 « développement du patrimoine en Région », action 13100405 « Connaissance et diffusion du patrimoine » du budget 2019.

***Article 3 : 2ème campagne 2019 d'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional »***

Approuve les candidatures déposées au titre du label pour les projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération.

***Article 4 : Publication de deux ouvrages***

Affecte une autorisation d'engagement de **70 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », Section 31 « Culture », code fonctionnel 313 « patrimoine », programme HP 313-004 « développement du patrimoine en Région », action 13100405 « Connaissance et diffusion du patrimoine » du budget 2019 pour la réalisation de deux ouvrages.

***Article 5 : Dérogation au principe de non commencement d'exécution***

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 17 et à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

**La présidente du conseil régional**
**d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**

# ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

# Annexe 1_Fiches Projet

Commission permanente du 18 septembre 2019 - CP2019-328

**DOSSIER N° 19008623 - ASSOCIATION DES AMIS DES ORGUES BALNEOLAIS - RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND DE BAGNEUX (92)**

**Dispositif** : Investissement culturel - Construction et restauration des orgues (n° 00000149)
**Délibération Cadre** : CR2017-191 du 23/11/2017
**Imputation budgétaire** : 903-313-20422-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Investissement culturel - Construction et restauration des orgues | 47 820,00 € TTC | 29,28 % | 14 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 14 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

| | |
|---|---|
| Dénomination | : ASSOCIATION DES AMIS DES ORGUES BALNEOLAIS |
| Adresse administrative | : 8 PLACE DE LA REPUBLIQUE<br>92220 BAGNEUX |
| Statut Juridique | : Association |
| Représentant | : Monsieur Benigne BOUZEREAU, Président |

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Travaux de restauration de l'orgue situé dans l'église de Saint-Hermeland à Bagneux.

**Dates prévisionnelles** : 29 avril 2019 - 30 avril 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région est justifié par l'urgence des travaux pour garantir la sécurité de l'instrument. En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant la notification de la subvention, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**
L'église gothique Saint-Hermeland datée du XIIème siècle est classée monument historique. L'édifice abrite un orgue ancien placé sur une tribune à voussures. Cet orgue est signé du facteur d'orgue Blondeau, dont on ne sait pratiquement rien si ce n'est que le travail réalisé est de belle facture.
La caractéristique de l'orgue est qu'il est un instrument à quatre jeux destiné à l'époque de sa construction, en 1840, à une église de campagne. La très belle acoustique de l'église met bien en valeur sa sonorité. L'église édifiée au Moyen âge par le chapitre de Notre-Dame de Paris, dont Bagneux dépendait, possède les qualités acoustiques du pur gothique.

L'église Saint-Hermeland bénéficie actuellement d'une opération globale de restauration extérieure et intérieure. La rénovation de l'orgue participe de cette opération de travaux. A l'occasion du démontage de

la tribune, l'orgue qui souffre de problèmes structurels- la tribune Renaissance qui le supporte, s'affaisse et le buffet commence à se défaire- sera démonté. Les travaux réalisés doivent permettre à l'orgue d'être relevé.
A l'issue des travaux, l'instrument pourra de nouveau être utilisé régulièrement dans le cadre d'une programmation culturelle musicale ainsi que des propositions de cours d'orgue.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**
Le projet de restauration de l'orgue est présenté par la commune de Bagneux. Le coût des travaux de l'orgue comprend :
- le démontage de l'orgue et transport en atelier,
- le travail en atelier,
- le remontage et harmonisation de l'instrument.

Le coût de l'opération tel qu'annoncé par le marire d'ouvrage est de 47 820 € TTC. Une subvention de 14 000 € est proposé pour ce projet.

**Localisation géographique :**
- HAUTS DE SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ORGUE | 47 820,00 | 100,00% |
| Total | 47 820,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| REGION ILE-DE-FRANCE | 14 000,00 | 29,28% |
| VILLE DE BAGNEUX (acquis) | 11 522,00 | 24,09% |
| FONDATION SAINTE-GENEVIEVE (acquis) | 10 000,00 | 20,91% |
| FINANCEMENT PARTICIPATIF, COLLECTE DE DONS | 11 510,00 | 24,07% |
| AUTRES ASSOCIATIONS | 788,00 | 1,65% |
| Total | 47 820,00 | 100,00% |

Commission permanente du 18 septembre 2019 - CP2019-328

**DOSSIER N° EX046429 - COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (92) - RESTAURATION DE LA TOILE MURALE SITUEE DANS L'ESCALIER D'HONNEUR DE L'HOTEL DE VILLE**

**Dispositif** : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017
**Imputation budgétaire** : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH | 45 000,00 € HT | 20,00 % | 9 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 9 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE D'ISSY LES MOULINEAUX
Adresse administrative : 62 RUE DU G N RAL LECLERC
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur André SANTINI, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Restauration de la toile murale peinte par Victor Prouvé située dans l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Issy-les-Moulineaux

**Dates prévisionnelles** : 1 avril 2019 - 1 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

**Description :**
L'œuvre, intitulée La Vie, datée de 1896/1897, a été réalisée par Victor Prouvé, désigné en 1896 pour réaliser ce décor surplombant l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Issy-les-Moulineaux. Cette toile apparaît comme l'une des pièces les plus monumentales de Victor Prouvé, grande figure de l'Ecole de Nancy, et du mouvement emblématique de l'Art Nouveau français. La composition en frise mesure 12m de long sur 3m de hauteur. L'encadrement en moulures dorées est constitué de montants de 15cm de largeur et d'écoinçons ornés de médaillons. La composition est visuellement continue mais divisée iconographiquement en 3 parties (selon les trois pans de murs), le tout formant un cycle.

La réalisation de ce décor s'insère dans une politique artistique générale de la IIIe République qui s'exprime via les bâtiments publics et notamment les mairies. L'œuvre, propriété de la Ville de Paris, est classée au titre des Monuments Historiques le 10 octobre 2002.

Déjà restaurée par la commune en 1994, l'œuvre nécessite à nouveau une restauration. En accord avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques et la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles de la Ville de Paris, une étude préalable a été menée par 2 conservatrices peintures, diplômée de l'INP, habilitées pour les Musées de France. Une analyse, à partir de micro-prélèvements auprès du laboratoire CARAA, a été également réalisée.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**
La conservation-restauration de la toile nécessite les interventions suivantes : Dépoussiérage,
Approfondissement / mise en place du protocole de restauration,
Nettoyage, retrait des repeints,
Consolidation du support et vérification de l'adhésion/cohésion,
Comblement et vernissage,
Réintégration colorée des lacunes et repiquage.

Le montant total des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 45 000 € HT représentant la base subventionnable. Au taux de 20%, une subvention de 9 000 € est proposée.

**Localisation géographique :**
- ISSY-LES-MOULINEAUX

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

| Dépenses (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Travaux de restauration intérieure | 45 000,00 | 100,00% |
| Total | 45 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| AUTOFINANCEMENT | 31 000,00 | 68,89% |
| DRAC (sollicitée) | 5 000,00 | 11,11% |
| REGION ILE-DE-FRANCE | 9 000,00 | 20,00% |
| Total | 45 000,00 | 100,00% |

Commission permanente du 18 septembre 2019 - CP2019-328

**DOSSIER N° 19007508 - COMMUNE DE SAINT-MAUR DES FOSSES (94) - TRAVAUX EXTERIEURS DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS (T1/2)**

**Dispositif** : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017
**Imputation budgétaire** : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH | 397 634,00 € HT | 17,60 % | 70 000,00 € |
| | | **Montant total de la subvention** | 70 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

| | | |
|---|---|---|
| Dénomination | : | COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES |
| Adresse administrative | : | PLACE CHARLES DE GAULLE<br>94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES |
| Statut Juridique | : | Commune |
| Représentant | : | Madame EMMANUELLE PASCAL, Directrice |

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Tranche 1 : travaux extérieurs du choeur, des bas-côtés, du clocher de l'église Saint-Nicolas de Saint-Maur-des-Fossés.

**Dates prévisionnelles** : 1 avril 2019 - 31 mars 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions d'étude de l'architecte débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi, et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte les dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'oeuvre.

**Description :**
L'église Saint-Nicolas conserve encore son clocher qui est daté de la fin du XIème siècle. La construction du chœur, sans doute sous l'influence de Notre-Dame de Paris remonte quant à lui aux années 1230/ 1240. Diverses adjonctions et remaniements se sont rajoutées à la structure originelle. L'église est classée au titre des Monuments Historiques en 1947.

L'étude de diagnostic qui été réalisé sur l'édifice a révélé différentes pathologies. La vétusté principale porte sur l'ensemble de la charpente et de la couverture du chœur. Cette partie de l'église n'a pas été entretenue depuis les années d'entre-deux-guerres. La ville de Saint-Maur-des-Fossés souhaite qu'une opération de travaux soit entreprise afin de restaurer et rénover son édifice. L'enjeu principal est de le mettre en sécurité par des travaux considérés comme prioritaires qui seront notamment consacrés aux couvertures et aux maçonneries extérieures de l'église Saint-Nicolas.

Des travaux de rénovations intérieures feront l'objet d'une opération ultérieure.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**
Les travaux de la tranche 1 sont déployés pour l'extérieur de l'édifice. Ils englobent différents lots :
- maçonnerie pour la restauration du clocher et du fronton du portail du clocher, avec un système anti-volatile et la restauration de la façade Est,
- couverture du chevet, du porche et du clocher, etc.

Le montant des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 350 395 € HT. La base subventionnable est de 397 634 € HT, honoraires de maîtrise d'œuvre compris. Une subvention de 70 000 est proposée.

**Localisation géographique :**
- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| TRAVAUX | 350 395,00 | 88,12% |
| HONORAIRES MOE + ETUDE | 47 239,00 | 11,88% |
| Total | 397 634,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| DRAC (sollicité) | 152 434,00 | 38,34% |
| REGION ILE-DE-FRANCE | 70 000,00 | 17,60% |
| AUTOFINANCEMENT | 175 200,00 | 44,06% |
| Total | 397 634,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX045443 - COMMUNE DE MEDAN (78) - TRAVAUX DE DRAINAGE, D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS, RESTAURATION DE LA FACADE OUEST ET DES CLOCHERS DE L'EGLISE SAINT-GERMAIN & SAINT-CLAIR (T1/3)**

**Dispositif** : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH (n° 00001049)
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017
**Imputation budgétaire** : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH | 264 127,00 € HT | 19,69 % | 52 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 52 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

| | |
|---|---|
| Dénomination | : COMMUNE DE MEDAN |
| Adresse administrative | : 18 RUE VERDUN<br>78670 MEDAN |
| Statut Juridique | : Commune |
| Représentant | : Madame Karine KAUFFMANN, Maire |

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Tranche 1 : travaux d'urgence de l'église Saint-Germain & Saint-Clair de Médan.

**Dates prévisionnelles** : 24 juin 2019 - 31 mars 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions d'étude de l'architecte débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

**Description :**
L'Eglise Saint-Germain et Saint-Clair a été construite en 1635 à la demande du seigneur de Médan, Jean Bourdin. L'église aurait été édifiée par Claude Perrault, frère de Charles, l'auteur des contes. Elle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 19 juillet 1977.

En 2017 suite à un diagnostic réalisé par l'Architecte des Bâtiments de France l'état sanitaire de l'église a été signalé. L'état de détérioration est très avancé et différentes interventions échelonnées selon un degré d'urgence sont préconisées.
Cette église fait face à d'importantes pathologies liées à la présence d'eau, que ce soit des infiltrations, des rejaillissements ou encore des remontées capillaires. Cette eau altère les qualités mécaniques des maçonneries. Les cloisonnements, les revêtements intérieurs, les parements des menuiseries et des structures souffrent de l'humidité permanente. Afin de contenir l'ensemble de ces désordres, les travaux programmés sont répartis en trois phases. L'actuelle demande concerne la tranche 1 relative aux travaux

les plus urgents.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**
Les travaux de la phase 1 concernent des interventions urgentes pour endiguer les pathologies liées à l'eau.

Le montant des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 233 741 HT. La base subventionnable est de 264 127 € € HT honoraires de maitrise d'œuvre compris. Une subvention de 52 000 € est proposée.

**Localisation géographique :**
- MEDAN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| TRAVAUX | 233 741,00 | 88,50% |
| FRAIS HONORAIRES DU MOE | 30 386,00 | 11,50% |
| Total | 264 127,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| AUTOFINANCEMENT | 5 064,00 | 1,92% |
| DRAC (sollicité) | 79 238,00 | 30,00% |
| REGION ILE-DE-FRANCE | 52 000,00 | 19,69% |
| DEPARTEMENT (sollicitée) | 75 000,00 | 28,40% |
| FONDATION DU PATRIMOINE (sollicité) | 13 206,00 | 5,00% |
| MECENAT, CROWFUNDING | 39 619,00 | 15,00% |
| Total | 264 127,00 | 100,00% |

Commission permanente du 18 septembre 2019 - CP2019-328

**DOSSIER N° 19001810 - PROPRIETE PRIVEE (92) - RESTAURATION CLOS ET COUVERT DES MAISONS JAOUL A NEUILLY-SUR-SEINE**

**Dispositif** : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH (n° 00001049)
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017
**Imputation budgétaire** : 903-313-20422-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH | 758 109,00 € TTC | 11,87 % | 90 000,00 € |
| | | **Montant total de la subvention** | 90 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CORIANDRE
Adresse administrative : 81 B RUE DE LONGCHAMP
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Société Civile Immobilière
Représentant : Madame Sophie CHEVALIER, Gérante

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Restauration du clos et couvert des Maisons Jaoul de Le Corbusier situées à Neuilly-sur-Seine

**Dates prévisionnelles** : 1 mars 2018 - 31 octobre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

**Description :**
Les Maisons Jaoul ont été construites vers 1954 par l'architecte Le Corbusier, en association avec les architectes André Wogenscky, German Stamper et Jacques Michel. Elles étaient destinées à l'habitation de deux familles du père André et du fils Michel Jaoul. Implantées sur une même parcelle, les maisons sont positionnées perpendiculaires entre-elles et laissent apparaître la forme des toitures en voûte « catalane ». Inscrites au titre des Monuments historiques en 1966, elles font partie des œuvres de Le Corbusier d'après-guerre de style « brutaliste ». L'emploi de la brique et du béton brut crée des contrastes de textures et de couleurs.

Un seul projet de restauration a été entrepris en 1991 par l'architecte Jacques Michel. Les Maisons ont été rachetées par les propriétaires actuels au début des années 2000. Elles apparaissent aujourd'hui dans un état très proche de l'état d'origine.
Les Maisons Jaoul nécessitent néanmoins une nouvelle campagne de restauration, touchant aux façades

extérieures : les bétons se dégradent de nouveau, les pans de verre présentent quelques altérations dues aux intempéries et les couvertures en étanchéité sont vieillissantes provoquant des infiltrations intérieures.

Ces maisons sont régulièrement ouvertes à la visite et un calendrier des portes ouvertes figure sur le site de la Fondation Le Corbusier. Les propriétaires participent à de nombreux événementiels comme les Journée du patrimoine ou le Mois de l'architecture en octobre. Ils accueillent sur rendez-vous les étudiants des Ecoles d'architecture et les nombreux visiteurs étrangers qui viennent des Etats-Unis, du Japon, d'Israël, de Chine pour découvrir cette œuvre tardive de Le Corbusier caractéristique de sa période brutaliste. Ils s'engagent durant la période des travaux à réaliser des visites pour les étudiants en restauration, les conservateurs, les spécialistes d'architecture.

Les travaux devraient débuter en avril pour une durée de 6 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**
Les travaux concernent les lots de maçonnerie, menuiserie, vitres, étanchéité, peinture, métallerie, désamiantage. Les travaux de dépollution concernant le désamiantage ne sont pas éligibles.

Le montant des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 807 532 M€ TTC, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus. La base subventionnable hors désamiantage s'élève à 758 109 € TTC. Une subvention de 90 000 € est proposée.

**Localisation géographique :**
- NEUILLY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| Dépenses (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Travaux de restauration | 693 163,00 | 85,84% |
| Honoraires de MOE | 64 946,00 | 8,04% |
| Désamientage (non éligible) | 49 423,00 | 6,12% |
| Total | 807 532,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| DRAC (acquis) | 161 506,00 | 20,00% |
| REGION IDF | 90 000,00 | 11,15% |
| Autofinancement | 556 026,00 | 68,85% |
| Total | 807 532,00 | 100,00% |

Commission permanente du 18 septembre 2019 - CP2019-328

**DOSSIER N° 19006533 - COMMUNE DE PANTIN (93) - RESTAURATION DES FACADES ET COUVERTURES DE L'HOTEL DE VILLE (T1/2)**

**Dispositif** : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH (n° 00001049)
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017
**Imputation budgétaire** : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH | 1 000 000,00 € HT | 20,00 % | 200 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 200 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE PANTIN
Adresse administrative : 84/88 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bertrand KERN, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Tranche 1 : restauration des façades et couverture de l'hôtel de ville de Pantin

**Dates prévisionnelles** : 3 juin 2019 - 30 avril 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions d'étude de l'architecte débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi, et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte les dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

**Description :**
L'hôtel de ville de Pantin incarne tant par son implantation que son architecture, une importante période de mutation des systèmes de représentation du pouvoir municipal durant la IIIe République. S'inspirant de la culture classique en vigueur dans les dernières décennies du XIXe siècle, l'architecte a conçu l'hôtel de ville à la manière d'un petit palais néo-renaissance. L'hôtel de ville est un exemple représentatif de l'architecture des débuts de la IIIème République, caractérisé par l'emploi rationaliste de matériaux industriels. L'ensemble de ces éléments ont permis à cet hôtel de ville d'être inscrit au titre des Monuments Historiques en 2017. Il est ainsi l'un des 5 hôtels de ville audonien à bénéficier de cette protection.

En 2014, la collectivité a entamé la première phase des travaux avec le remplacement complet des menuiseries de l'édifice. Dans la continuité, il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre ce travail pour stopper la dégradation des façades, améliorer l'étanchéité et l'isolation de la toiture. Cette partie de travaux représente la première tranche de l'opération de restauration qui en comporte 2.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**
Le montant des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 3 477 000 € HT. La base subventionnable est plafonnée à 1 000 000 €. Une subvention de 200 000 € est proposée.

**Localisation géographique :**

- SEINE SAINT DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| TRAVAUX DE RESTAURATION | 3 477 000,00 | 100,00% |
| Total | 3 477 000,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| DRAC (sollicité) | 17 000,00 | 0,49% |
| REGION ILE-DE-FRANCE | 200 000,00 | 5,75% |
| AUTOFINANCEMENT | 3 260 000,00 | 93,76% |
| Total | 3 477 000,00 | 100,00% |

Commission permanente du 18 septembre 2019 - CP2019-328

**DOSSIER N° 19007876 - COMMUNE DE GUIGNES (77) - RESTAURATION DES PAREMENTS INTERIEURS ET TRAVAUX D'ELECTRICITE DE L'EGLISE SAINT-JACQUES LE MINEUR (T2/5)**

**Dispositif** : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH (n° 00001049)
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017
**Imputation budgétaire** : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH | 496 972,00 € HT | 28,17 % | 140 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 140 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

| | |
|---|---|
| Dénomination | : COMMUNE DE GUIGNES |
| Adresse administrative | : RUE DE MEAUX<br>77390 GUIGNES |
| Statut Juridique | : Commune |
| Représentant | : Monsieur Jean BARRACHIN, Maire |

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Tranche 2 : travaux intérieurs de l'église Saint-Jacques le Mineur de Guignes

**Dates prévisionnelles** : 1 février 2019 - 30 janvier 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions d'étude de l'architecte débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

**Description :**
L'église Saint-Jacques le Majeur de Guignes, a été entièrement reconstruite en grès et en meulière au XVIIIème siècle grâce à un généreux donateur, Samuel-Jacques Bernard, fils d'un grand banquier du règne de Louis XV. C'est donc l'une des rares églises de cette région à avoir été intégralement édifiée en style classique (seul le collatéral sud est une adjonction du XIXe siècle). Elle se caractérise par son caractère épuré, ses volumes très simples. L'édifice est inscrit au titre des Monuments Historique depuis 1920.

Après une première tranche de travaux qui a bénéficié d'un soutien financier de la Région en novembre 2017, pour la restauration de la toiture et du clocher, la commune lance la seconde tranche. Elle portera sur la réfection des parements intérieurs de l'église et sur des travaux d'électricité.
Au titre du dispositif "fonds incitatif aux petites communes" porté par la DRAC, le taux d'intervention proposé pour l'accompagnement financier du projet sera renforcé.
A l'issue de cette phase d'intervention, les travaux de la tranche 3 pourront être entrepris.

L'ensemble de ces interventions vont contribuer à la préservation de l'édifice et de son mobilier.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**
La tranche deux de l'opération de travaux porte sur des lots de maçonnerie et électricité.
Le montant des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 432 150 € HT. La base subventionnable s'élève à 496 972 € HT, honoraires de MOE compris. Une subvention de 140 000 € est proposée pour ce projet.

**Localisation géographique :**
- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| TRAVAUX DE REFECTION | 432 150,00 | 86,96% |
| HONORAIRES DE MOE ET ETUDES LIEES | 64 822,00 | 13,04% |
| Total | 496 972,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| DRAC (sollicité) | 149 091,00 | 30,00% |
| REGION ILE-DE-FRANCE | 140 000,00 | 28,17% |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 (sollicité) | 99 394,00 | 20,00% |
| AUTOFINANCEMENT | 108 487,00 | 21,83% |
| Total | 496 972,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° 19007892 - COMMUNE DE BOUGIVAL (78) - TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES ET TOITURES, SOLS DE LA VILLA VIARDOT (TRANCHE 1/3)**

**Dispositif** : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH (n° 00001049)
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017
**Imputation budgétaire** : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH | 1 000 000,00 € HT | 30,00 % | 300 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 300 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

| | | |
|---|---|---|
| Dénomination | : | COMMUNE DE BOUGIVAL |
| Adresse administrative | : | 126 RUE DU MARECHAL JOFFRE<br>78380 BOUGIVAL |
| Statut Juridique | : | Commune |
| Représentant | : | Monsieur Luc WATTELLE, Maire |

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Tranche 1 : travaux de restauration des façades, toitures et des sols de la Villa Viardot à Bougival.

**Dates prévisionnelles** : 3 juin 2019 - 31 mars 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions d'étude de l'architecte débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

**Description :**
Située sur les pentes de Bougival, la Villa Viardot devient, en 1874, la propriété de l'écrivain russe Ivan Tourgueniev et du couple Pauline Viardot (cantatrice) et Louis Viardot. Ensemble, ils en font un lieu de foisonnement intellectuel qui célèbre les idées pacifistes et l'amitié franco-russe. La villa est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 1980.

Fermée depuis des années, la Villa Viardot menaçait de tomber en ruine avant que la mobilisation de différents acteurs (Stéphane Bern, Europa Nostra…) ne permette sa réhabilitation. Afin de considérer la réouverture de la Villa Viardot au public, une importante enveloppe financière de travaux doit être consacrée à sa restauration. L'état actuel de la villa ne permet plus son accessibilité au public et suscite des inquiétudes quant à sa pérennité. La Villa Viardot bénéficie de mesures conservatoires d'urgence notamment pour sa mise hors d'eau.

La ville de Bougival se mobilise pour que les travaux de restauration soient entamés au plus vite. La première tranche des travaux est dédiée à la stabilisation des structures et à la restauration des façades et des toitures de la villa. Deux autres tranches de travaux seront par la suite entreprises avant d'envisager la réouverture de ce lieu

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**
La première tranche de travaux concernera la restauration des façades, des toitures et des sols.
Le montant des travaux de restauration tel qu'annoncé par le maître d'ouvrage est de 1 430 000 € HT, honoraires inclus. La base subventionnable est plafonnée à 1 000 000 d'€. Le montant de la subvention proposée pour ce projet est de 300 000 €.

**Localisation géographique :**
- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

| Dépenses (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| TRAVAUX DE RESTAURATION | 1 115 000,00 | 77,97% |
| HONORAIRES MOE ET ETUDES LIEES | 315 000,00 | 22,03% |
| Total | 1 430 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| DRAC (acquis) | 413 250,00 | 28,90% |
| REGION ILE-DE-FRANCE | 300 000,00 | 20,98% |
| Autres : Loto du Patrimoine | 500 000,00 | 34,97% |
| MECENAT | 100 000,00 | 6,99% |
| AUTOFINANCEMENT | 116 750,00 | 8,16% |
| Total | 1 430 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX046127 - COMMUNE DE VALLANGOUJARD - 5 STATUES DE BOIS PEINT CONSERVEES DANS L'EGLISE PAROISSIALE SAINT-MARTIN**

**Dispositif** : Soutien à la restauration du patrimoine mobilier classé MH (n° 00001050)
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017
**Imputation budgétaire** : 903-313-204141-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Soutien à la restauration du patrimoine mobilier classé MH | 4 739,00 € HT | 20,00 % | 948,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 948,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

| | |
|---|---|
| Dénomination | : COMMUNE DE VALLANGOUJARD |
| Adresse administrative | : 17 RUE DE MARINES<br>95810 VALLANGOUJARD |
| Statut Juridique | : Commune |
| Représentant | : Monsieur Marc GIROUD, Maire |

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Mise en présentation de 5 statues de bois peint conservées dans l'église Saint-Martin de Vallangoujard

**Dates prévisionnelles** : 25 septembre 2019 - 20 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**
La commune de Vallangoujard souhaite restaurer 5 statues en bois peint situées dans l'église Saint-Martin. Les statues de Saint-Sébastien/Saint-Evêque, de Saint-Pierre et Saint Nicolas avec les 3 enfants sont classées Monuments Historiques en 1942. Celles de Saint Jean-Baptiste et Saint-Abbé assis sont classées Monuments Historiques en 1960.
Ces objets mobilier datent du quart du 16ème siècle début 17ème.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**
Cette campagne de mise en présentation concerne la restauration des statues et leur soclage (dépoussiérage et aspiration, défixage ponctuel, protection finale, fixation et soclage).

Le montant total des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 4 739 € HT représentant la base subventionnable. Au taux de 20%, une subvention de 948 € est proposée.

**Localisation géographique :**

- VALLANGOUJARD

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| TRAVAUX DE RESTAURATION | 4 739,00 | 100,00% |
| Total | 4 739,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| FONDS PROPRES | 947,60 | 20,00% |
| DRAC | 2 369,50 | 50,00% |
| REGION ILE-DE-FRANCE (sollicitée) | 948,00 | 20,00% |
| DEPARTEMENT (sollicitée) | 473,90 | 10,00% |
| Total | 4 739,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX046064 - COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE (94) - MUSEE ADRIEN MENTIENNE - CREATION D'UN SITE INTERNET DE MUSEE VIRTUEL POUR PRESENTER LES COLLECTIONS DU MUSEE**

**Dispositif** : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017
**Imputation budgétaire** : 933-313-65734-131004-300
Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine | 99 954,00 € TTC | 20,00 % | 19 990,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 19 990,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE
Adresse administrative : 1 GR CHARLES DE GAULLE
94360 BRY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Réalisation d'un site internet de musée virtuel des collections du musée Adrien Mentienne de Bry-sur-Marne.

**Dates prévisionnelles** : 15 juillet 2019 - 21 février 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et du calendrier opérationnel lié à la mise en place opérationnelle du projet de musée virtuel le début d'exécution est antérieur à la date de présentation du présent rapport. Il est proposé l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

**Description :**
Créé en 1973 et labellisé musée de France en 2003, le musée Adrien Mentienne est l'héritier d'un petit musée de ville installé en 1909 dans la mairie de Bry-sur-Marne et qui présentait l'histoire de la commune et de ses plus illustres habitants. Originellement installé dans la mairie, le musée est fermé depuis 2010. Néanmoins, une partie des collections de ce musée et notamment la collection Maurice Joron, peintre de portraits franciliens, fait l'objet d'une ouverture permanente dans un espace qui lui est dédié. D'autres collections sont conservées en réserve et sont présentées à l'occasion d'expositions temporaires.

La ville de Bry-sur-Marne souhaite créer un site internet de musée virtuel afin de diffuser à un large public ses différentes collections et notamment la collection liée à Daguerre, la principale célébrité de Bry-sur-Marne et qui jouit d'une renommée internationale. Pour cette mise en valeur, la ville a choisi de traduire le dispositif en anglais. Ce projet de valorisation concerne l'ensemble des collections de l'ancien musée

municipal Adrien Mentienne.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**
Le coût total du projet annoncé par le demandeur s'élève à 99 954 € TTC représentant la base subventionnable. Une subvention de 19 990 € est proposée.

**Localisation géographique :**
- BRY-SUR-MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| COMMUNICATION | 2 880,00 | 2,88% |
| CONCEPTION, CREATION, PRODUCTION, MISE EN SERVICE DU DISPOSITIF DE MUSEE VIRTUEL | 97 074,00 | 97,12% |
| Total | 99 954,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| AUTOFINANCEMENT | 79 964,00 | 80,00% |
| REGION ILE-DE-FRANCE | 19 990,00 | 20,00% |
| Total | 99 954,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° 19007939 - ASSOCIATION DES ATELIERS DES MAITRES D'ART ET DE LEURS ELEVES - EVENEMENT ANNIVERSAIRE DES 25 ANS DU DISPOSITIF DES MAITRES D'ART"**

**Dispositif** : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017
**Imputation budgétaire** : 933-313-6574-131004-300
Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine | 54 222,00 € TTC | 20,00 % | 10 844,00 € |
| | | **Montant total de la subvention** | 10 844,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

| | |
|---|---|
| Dénomination | : ASSOCIATION DES ATELIERS DES MAITRES D'ART ET DE LEURS ELEVES |
| Adresse administrative | : 8 RUE CHAPTAL<br>75009 PARIS |
| Statut Juridique | : Association |
| Représentant | : Madame MARCELLE LUBRANO, Présidente |

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Anniversaire des 25 ans du dispositif de Maîtres d'Art porté par l'Association des Ateliers des Maîtres d'Art et de leurs élèves.

**Dates prévisionnelles** : 1 février 2019 - 6 janvier 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

**Description :**
L'Association des Ateliers des Maîtres d'Art et de leurs Elèves a été créée en 2002 pour faire reconnaitre le patrimoine vivant qu'ils représentent. La structure associative est constituée de professionnels, reconnus maitres d'art, nommés par le Ministère de la Culture pour leur savoir-faire d'exception et les métiers rares qu'ils exercent.
La vocation de l'Association est de promouvoir et d'encourager la transmission des savoir-faire d'excellence délivré par les maîtres d'art à leurs élèves.

L'évènement "Fêtons l'anniversaire des 25 ans du dispositif des Maîtres d'Art" se déroulera à Paris du 12 au 15 décembre prochain. L'hôtel de l'Industrie sera le haut lieu choisi pour célébrer l'évènement. A cette occasion seront annoncées les nouvelles nominations des Maîtres d'Art de la session 2019. Ce sont ainsi plus de 30 Maîtres d'art qui présenteront leurs oeuvres lors de ces journées qui accueillent cette année

une dizaine d'entreprises allemandes des métiers d'art.

Plusieurs espaces seront dédiés à différentes thématiques, plusieurs temps forts sous forme d'animations musicales seront organisés pour la mise en lumière de ces journées :

- une scénographie originale imaginée par des professionnels se développera autour de 3 univers : Habitat, Mode-Bijou – Accessoire, et Instruments de musique ;

- un espace d'ateliers de démonstration mis à disposition des Maîtres d'art et des Elèves, qui partageront leur savoir-faire, afin de faire découvrir leur métier et passionner les plus jeunes ;

- des conférences, des ateliers-rencontres, des intermèdes musicaux, un concert émailleront ces 4 journées.

Il est attendu de 500 à 700 visiteurs par jour constitué d'un large public : professionnels, public des écoles (pour l'initiation, écoles d'art et de design pour les spécialités), etc.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**
Le cout du projet intègre l'ensemble des dépenses liées à l'organisation matérielle de l'évènement. Il prend en compte également la rémunération du personnel mis à disposition pour l'évènement.

Le coût total du projet annoncé par le demandeur s'élève à 65 522 € TTC. Compte tenu des dépenses éligibles la base subventionnable retenue s'élève à 54 222€ TTC. Au taux de 20%, une subvention de 10 844 € est proposée.

**Localisation géographique :**
- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

| Dépenses (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Scénographie | 12 600,00 | 19,23% |
| Frais de montage et démontage + transport | 3 400,00 | 5,19% |
| Achat de matières premières (électricité) et de fournitures (écrans) | 5 000,00 | 7,63% |
| Assurances | 2 170,00 | 3,31% |
| frais de communication : affiches, plaquettes et flyers, frais postaux | 2 700,00 | 4,12% |
| Rémunération des personnels + charges sociales (3 mois à 14h/semaine) | 3 852,00 | 5,88% |
| Gardiennage des oeuvres | 5 000,00 | 7,63% |
| Agence de presse | 15 000,00 | 22,89% |
| Construction du mobilier | 3 500,00 | 5,34% |
| Bâche | 1 000,00 | 1,53% |
| Dépenses inéligibles | 11 300,00 | 17,25% |
| Total | 65 522,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| MINISTERE DE LA CULTURE (acquis) | 50 522,00 | 77,11% |
| REGION ILE-DE-FRANCE | 10 844,00 | 16,55% |
| AUTOFINANCEMENT | 4 156,00 | 6,34% |
| Total | 65 522,00 | 100,00% |

# Annexe2_Fiches Label

# DOSSIER EX045813- LA RUCHE, BATIMENT FERNAND LEGER, PARIS 15EME

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CP2019-328 du 19/09/2019

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination | La Ruche/ bâtiment Fernand Léger |
| Commune : | Paris |
| Département : | 75 |
| Datation : | Début du XXe siècle |
| Description synthétique : | Ensemble d'ateliers d'artistes |
| Identité du propriétaire : | Fondation Seydoux |



## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La Ruche a vu le jour dans les années 1900 grâce à une première opération de mécénat décidée par son fondateur Alfred Boucher.

Après des années de bon fonctionnement, puis d'errance, la Ruche fut confortée par son rachat par la famille Seydoux dans les années 1960.

Construite par la volonté du sculpteur Alfred Boucher pour venir en aide aux artistes nécessiteux, la Ruche a été édifiée avec des matériaux prélevés des différentes expositions universelles, précisons que ce terme désigne le bâtiment en rotonde situé au milieu de la parcelle et protégé au titre des Monuments Historiques.

Le bâtiment Fernand Léger, qui fait l'objet d'une demande de label, est visible depuis la rue de Dantzig. Abritant une vingtaine d'ateliers d'artistes, il s'agit d'une construction constituée d'une ossature primaire en bois résineux dont les panneaux de remplissage des façades sont constitués d'une brique pleine avec un enduit plâtre sur sa face intérieure. Cette réalisation doit aujourd'hui être restaurée et mise aux normes de sécurité.

Les deux bâtiments sont situés sur une parcelle de 5000m2, et représentent un rare témoignage de l'effervescence artistique qu'on pouvait observer à Paris au début du XXe siècle. En effet, de nombreux artistes, Chagall, Soutine, Modigliani y ont séjourné. Aujourd'hui encore, La Ruche est un lieu de travail, en revanche elle est accessible tous les jours et toute l'année sur rendez-vous.

Pour favoriser la connaissance du lieu et son inscription dans le paysage culturel francilien, une galerie d'exposition qui présente les œuvres des artistes a été ouverte et est accessible tous les jours au public.

# DOSSIER EX045321- HALLE AUX FROMAGES, COULOMMIERS

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CP2019-328 du 19/09/2019

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination | Halle aux fromages de Coulommiers |
| Commune : | Coulommiers |
| Département : | 77 |
| Datation : | XIXe (1887) |
| Description synthétique : | Halle de 700 m² abritant originellement les ventes de fromages de Brie et de Coulommiers |
| Identité du propriétaire : | Commune de Coulommiers |



## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La halle aux fromages tient son nom de sa vocation originelle, qui était d'abriter les ventes de fromages de Brie, et notamment de Coulommiers, qui s'y sont tenus depuis son édification en 1887. Il s'agit d'un bâtiment en fonte, construit sur les plans de l'architecte columérien Jules Chevallier. Comme à Meaux où une « halle aux fromages » a également été réalisée en 1877-1879 avec une structure métallique, l'édifice de Coulommiers est donc l'œuvre d'un architecte local qui s'est inspiré de constructions modernes emblématiques, telles que les halles de Paris (1854) conçues par Victor Baltard ou encore le marché des Capucins de Bordeaux réalisé en 1882 par Gustave Eiffel. Prenant appui sur ces modèles, les architectes privilégient désormais des halles métalliques, contrairement aux années 1830-1840, durant lesquelles les halles étaient faites de bois, à l'instar de la halle au blé de Bray-sur-Seine (1839).

Au-delà de ces aspects représentatifs de la construction industrielle francilienne du XIX$^{e}$ siècle, la halle s'inscrit dans l'histoire économique de son temps, puisqu'elle trouve ses origines dans l'intensification des échanges commerciaux entre Paris et la province qui voit le jour entre 1870 et 1900. De fait, les voies de communication sont alors considérablement développées, ce qui amène la ville à proposer un lieu abritant les commerçants venant vendre leurs productions à Coulommiers. La halle aux fromages témoigne donc du caractère commercial de la ville, dont l'économie était fondée sur sa production fromagère.

Grâce à une importante restauration menée par la ville en 1999, la halle a retrouvé son aspect d'origine, un temps masqué par l'adjonction de murs latéraux en 1960. Depuis son inauguration en 2000, la halle accueille le marché de la ville les mercredis et dimanches de chaque semaine ainsi que diverses activités culturelles et touristiques. Elle s'inscrit par ailleurs dans le projet de valorisation du patrimoine gastronomique de l'Île-de-France, qui devrait donner lieu à la création d'un « Musée des fromages de Brie » dans le périmètre de l'ancien couvent des Capucins de Coulommiers.

Commission permanente du 19 Septembre 2019 - CP 2019-328

## DOSSIER EX045505- MAISON DE FER, DAMPIERRE-EN-YVELINES

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

### PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER



Dénomination Maison de Fer
Commune : Dampierre-en-Yvelines
Département : 78
Datation : 1894-1896

Description synthétique :
Maison métallique en kit, entièrement démontable et transportable.

.
Identité du propriétaire :

PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

### INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La Maison de Fer de Dampierre-en-Yvelines est l'une des neuf maisons en fer répertoriées en France bâties selon le procédé de maisons en kit, entièrement démontables et transportables, mis au point par l'ingénieur Bibiano Duclos à la fin du XIX$^{e}$ siècle. Appartenant à la typologie des « chalets » à simple rez-de-chaussée surélevé produits en série par son usine, elle s'inscrit dans les années Eiffel et l'élan post-Exposition universelle de 1889 en faveur d'une architecture industrielle expérimentale, légère et préfabriquée. Grâce à ces caractéristiques, les maisons Duclos, formées de simples panneaux de remplissage en tôle d'acier insérés entre des poteaux métalliques porteurs, étaient économiques et pouvaient aisément se démonter pour être commercialisées dans les colonies françaises en plein peuplement.
La maison de fer de Dampierre ne connut toutefois pas cette destination : elle fut achetée en 1896 par un employé de commerce, M. Puig, qui la remonta sur un vaste terrain acquis la même année auprès du duc de Luynes. Il la transforma en fabrique de jardin constituant le point d'orgue d'un parc aménagé pour évoquer des paysages lointains, à l'aide d'arbres exotiques fraîchement importés en Europe.
Abandonné dans les années 1950, ce bâtiment singulier est devenu la propriété du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en 1986. Entièrement restauré et converti en gîte d'étape pour les randonneurs, il est ouvert sur réservation, visitable lors des Journées du Patrimoine et accessible au public scolaire à l'occasion d'évènements exceptionnels comme les Enfants du Patrimoine (organisé par le CAUE 78). Quoique globalement en bon état, la structure de la maison présente aujourd'hui quelques points de rouille. Ses intérieurs ainsi que les extensions réalisées dans les années 1980 mériteraient également d'être rénovés. Le montant prévisionnel de ces travaux a été estimé à 100 000 euros.

Commission permanente du 19 Septembre 2019 - CP 2019-328

## DOSSIER EX045506 – BOURSE D'AFFRÈTEMENT, CONFLANS-SAINTE-HONORINE

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

### PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Bourse d'affrêtement
Commune : Conflans-Sainte-Honorine

Département : 78

Datation : 1859

Description synthétique :

Bâtiment symbole de l'activité batelière ; architecture moderne de la Reconstruction



Identité du propriétaire :

Voies navigables de France (Etablissement public administratif)

### INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La bourse d'affrètement compte parmi les bâtiments emblématiques de l'activité batelière à Conflans – « capitale de la batellerie » en aval de Paris. Après l'instauration du « tour de rôle obligatoire » par le Front Populaire, une première bourse d'affrètement temporaire avait été créée. En 1959, devant l'accroissement du trafic, et désireux d'afficher sa foi dans le progrès, l'Office national de Navigation confie la réalisation du bâtiment actuel aux architectes Xavier et Luc Arsène-Henry, prix de Rome et figures du Mouvement Moderne. Le choix du site – à la confluence de la Seine et de l'Oise – et le soin accordé à la construction sont à la mesure de la double fonction pratique et symbolique de l'équipement. Implanté sur un terrain inondable en période de crue, le long bâtiment des bureaux et services généraux (avec logement du gardien) est construit sur pilotis, héritage des principes de l'architecture nouvelle défendue par Le Corbusier. À l'arrière, la salle de la Bourse (18 x 15 m) se distingue par sa « face éclairante à l'Est », protégée par des brise-soleil. Les architectes revendiquent l'emploi soigné du béton brut teinté dans la masse – ici en blanc. Il s'agit de « mettre en valeur les qualités mécaniques et esthétiques des bétons laissés apparents, en créant des ensembles sculptés dans des planches de dimensions et d'épaisseurs différentes, étudiant les gammes de colorations naturelles obtenues par des ciments gris ou blancs, des sables de granulométrie et de ton variés ».
Durant quarante ans, à raison de trois séances par semaine, les bateliers de la circonscription de Conflans (155 km sur la Seine et l'Oise) vinrent ici choisir les offres de transports, affichées sur un grand tableau, en fonction de leur « billet de tour ». Cette activité a cessé en 2000. *Voies navigables de France* étudie actuellement le transfert, après restauration et réhabilitation des bâtiments, de leur unité territoriale de Bougival et de la Direction territoriale du Bassin de la Seine (DTBS).

# DOSSIER EX045800 – MAISON LEMONNIER, DRAVEIL

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination | Maison Lemonnier |
| Commune : | Draveil |
| Département : | 91 |
| Datation : | XVIIIe-XIXe siècle |
| Description synthétique : | Ancienne maison rurale |
| Identité du propriétaire : | Commune de Draveil |



## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La maison Lemonnier est l'une des plus anciennes maisons de la commune de Draveil. Située à côté de l'église Saint-Rémi, elle représente le seul élément conservé de la ferme seigneuriale, dépendance du château de Draveil, détruite en 1919 pour permettre la création de la place centrale, inaugurée deux ans plus tard sous le nom de Place de la Victoire. Présent sur le cadastre napoléonien, le bâtiment qui date vraisemblablement du XVIIIe a été profondément remanié au siècle suivant.

L'intérieur conserve un escalier en bois, une cheminée et des sols revêtus de tommettes, ainsi que des poutres apparentes soutenant le plafond.

La mairie conduit à l'heure actuelle un projet de réhabilitation visant deux objectifs : acueillir les services municipaux et aménager des salles d'expositions au bénéfice des associations locales et mettre en valeur le patrimoine communal non protégé.

# DOSSIER EX045509 – CRESSONNIERES ET CIAP, MEREVILLE

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination | Cressonnières et CIAP |
| Commune : | Méréville |
| Département : | 91 |
| Datation : | XIXe-XXe siècles |
| Description synthétique : | Cressonnières, culture du Sud-Essonne, et centre d'interprétation (CIAP) |
| Identité du propriétaire : | Communauté d'agglomération de l'Etampois-Sud-Essonne |



## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La culture du cresson de fontaine en cressonnières artificielles s'est implantée à Méréville à la fin du XIXe siècle. Aménagées entre 1894 et 1950, ces cressonnières ont façonné un paysage remarquable propre à la vallée de la Juine, composé de parcelles géométriques redécoupées par de longues fosses parallèles emplies d'eau et séparées par des bandes herbeuses.

Exigeant des conditions topographiques et hydrologiques très particulières, cette culture a trouvé un terrain très favorable à son essor dans les vallées du sud de l'Essonne (notamment de la Juine), qui est devenu le premier département producteur (30 à 40% de la production nationale).

Les savoir-faire spécifiques des cressiculteurs, transmis de génération en génération, constituent un patrimoine immatériel remarquable que les acteurs locaux (tourisme, label pays d'art et d'histoire, association des sites remarquables du goût) s'attachent à mettre en valeur. C'est le cas en particulier de la Halle au cresson de Méréville, située face à la halle en bois du XVIe siècle : à l'aide de nombreux objets et d'une exposition permanente, ce centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), retrace l'histoire de la cressiculture et de ses techniques tout en proposant de nombreuses activités pédagogiques.
Il contribue ainsi à mieux faire connaître et à préserver une culture qui fait partie de l'identité patrimoniale du territoire mais est cependant menacée de déclin (abandon des fosses, pression de l'urbanisation).

**DOSSIER EX045709 – LA CHAPELLE SAINT-GEORGES SITUEE DANS LE PARC DIT POTAGER DU DAUPHIN, MEUDON**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination | La chapelle Saint-George |
| Commune : | Meudon |
| Département : | 92 |
| Datation : | XVIIIe, XIXe, XXe |
| Description synthétique : | Ensemble bâti sur l'ancien potager du château de Meudon |
| Identité du propriétaire : | Ville de Meudon |



## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Le Potager du Dauphin est aujourd'hui l'un des témoins de ces résidences proches de la capitale dont la conception d'ensemble était à mi-chemin entre les hôtels particuliers parisiens et les châteaux de campagne. Cet ensemble a été bâti par phases successives du 18e siècle au 20e siècle après le démantèlement de l'ancien potager du château. Acheté en 2004 par la municipalité, ce lieu est aujourd'hui largement ouvert à tous : il accueille un jardin public, des ateliers d'artisans d'art, des salles de conférences, des évènements, des ateliers de pratiques artistiques, une chapelle, des serres pédagogiques gérées par une association (les serres d'Amélie).

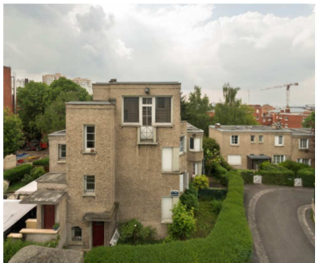
Néanmoins, la visite sur site permet d'identifier des dénaturations trop importantes intervenues au fil du temps et des aménagements sur les bâtiments principaux (maison de maître et dépendances). En revanche, la chapelle orthodoxe édifiée et décorée au 20e siècle en style néo-byzantin, présente beaucoup d'intérêt pour ses fresques d'inspiration macédonienne, ses mosaïques et ses décors denses d'une grande cohérence. Elle témoigne de la présence de la communauté russe qui s'est implantée après 1917 sur le territoire de la commune. Le site sera acquis en 1946 par l'internat Saint-Georges tenus par des pères jésuites pour des jeunes russes orthodoxes, afin de les maintenir dans leurculturetraditionnelle.
Ils créent une chapelle dans ce qui était une serre et célèbre la messe selon le rite orthodoxe. Les pères jésuites ont conservés la propriété jusqu'à la chute de l'URSS, puis ont fermé l'internat et en ont fait le Centre Saint-Georges d'études russes. En 2002 les jésuites ont vendu la propriété et la commune s'en est porté acquéreur.
Il semble donc opportun de proposer le label pour ce bâtiment remarquable tant du point de vue de l'histoire et de la mémoire de la communauté russe en Ile-de-France que des arts décoratifs.

## DOSSIER EX045558 - CITE-JARDINS HENRI SELLIER, LE PRE-SAINT-GERVAIS

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

### PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination : | Cité-jardins |
| Commune : | Le Pré-Saint-Gervais |
| Département : | 93 |
| Datation : | 1928-1931 |
| Description synthétique : | Cité-jardins |
| Identité du propriétaire : | Seine-Saint-Denis Habitat |



### INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Partie intégrante d'une cité-jardins plus vaste (12 ha) répartie à cheval sur les trois communes du Pré-Saint-Gervais, des Lilas et de Pantin, la cité-jardins Henri Sellier correspond à la première tranche de réalisation de cet ensemble, de 1928 à 1931.

Implantée sur un terrain très escarpé, constitué d'une forte dépression et de remblais, elle est conçue pour le compte de l'Office public d'Habitations à Bon Marché de la Seine par l'architecte Félix Dumail. Ce dernier choisit d'y faire cohabiter des logements collectifs en briques rouges avec des pavillons en bande de style moderniste, cubiques, à toits plats, revêtus de crépi de gravier gris et dotés d'ateliers d'artistes.

Malgré la diversité de ces partis pris, la cité-jardins conserve une remarquable unité grâce à la hiérarchie des venelles, voies secondaires et avenues la traversant et au travail de composition conduit par Dumail pour y disposer harmonieusement places et squares.

Cette qualité paysagère a valu à la cité-jardins du Pré-Saint-Gervais d'être inscrite à l'inventaire des sites en 1986. Propriété de Seine-Saint-Denis Habitat, elle a été réhabilitée récemment et compte aujourd'hui, sur la totalité de son territoire sequano-dionysien, 1200 logements collectifs et 56 pavillons individuels.

Commission permanente du 19 Septembre 2019 - CP 2019-328

**DOSSIER EX035880 - CITE-JARDINS DE LA POUDRERIE, LIVRY-GARGAN**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination : | Cité-jardins |
| Commune : | Livry-Gargan |
| Département : | 93 |
| Datation : | 1933 |
| Description synthétique : | Cité-jardins |
| Identité du propriétaire : | Seine-Saint-Denis Habitat |



## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Commandée en 1933 par le Ministère de la Guerre à l'Office Public d'Habitations à Bon Marché de la Seine-et-Oise, la cité-jardins de Livry-Gargan est réalisée pour « loger les ouvriers et employés de la Poudrerie de Sevran » qui jouxte la commune au nord-est.
Sur une parcelle de taille modeste, l'architecte Hector Caignard de Mailly livre une composition urbaine structurée de part et d'autre d'une vaste perspective bordée d'arbres dominée par le bâtiment administratif de la Poudrerie : d'un côté, un hameau de 27 logements ouvriers dans des pavillons groupés par 2, 4 ou 6 entourant un clos central et de l'autre, un alignement de six maisons doubles de contremaîtres.

La qualité architecturale de cette cité-jardins repose sur le contraste entre les maisons de style campagnard destinées aux ouvriers, construites en briques couvertes d'un enduit grumeleux et entourées de jardinets équipés d'abris comprenant remise, clapier et poulailler et les maisons des contremaîtres, de facture plus classique.

Depuis le déménagement de la Poudrerie en 1973 et après avoir connu une vie collective intense, la cité-jardins, faute d'investissement, s'est peu à peu dégradée. Pour préserver cet ensemble globalement intact, la commune s'est engagée dans une opération de réhabilitation avec Seine-Saint-Denis-Habitat. Une étude est en cours, pour transformer la cité-jardins en un petit éco-quartier. Une labellisation régionale, dans la continuité de celle déjà obtenue en 2018 pour la Poudrerie elle-même, serait de nature à renforcer la mise en valeur patrimoniale de ce secteur témoin d'une histoire industrielle de plus d'un siècle.

Commission permanente du 19 Septembre 2019 - CP 2019-328

## DOSSIER EX045508 – RESIDENCE VICTOR HUGO, PANTIN

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

### PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination | Résidence Victor Hugo |
| Commune : | Pantin |
| Département : | 93 |
| Datation : | 1956-1958 |
| Description synthétique : | 1er ensemble d'habitations construit par l'architecte Fernand Pouillon en Île-de-France |



Identité du propriétaire : Syndicat des copropriétaires

### INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Livrée en 1958, la résidence Victor Hugo à Pantin est la première des quatre opérations de logements réalisées par l'architecte Fernand Pouillon – ici associé à Roland Dubrulle – en Île-de-France (avant la résidence Buffalo de Montrouge et les ensembles de Meudon-la-Forêt et du Point du Jour à Boulogne-Billancourt).
Après avoir débuté sa carrière en Provence et s'être illustré en travaillant à la Reconstruction du Vieux Port de Marseille (1949-1955), Pouillon fonde en 1955 le Comptoir national du Logement (CNL). Ce bureau d'études et de promotion lui permet, dans des délais records et avec des enveloppes financières réduites, de proposer un habitat « *à la portée de tous, achetable au comptoir comme un paquet de cigarettes* ».
A Pantin, sur les terrains de l'ancienne distillerie Delizy-Doistau, le projet concerne 350 logements environ - 282 seront finalement créés – destinés à de petits accédants populaires aidés par les primes à la construction privée du plan Courant. Pouillon utilise au mieux la forme complexe de la parcelle en associant, sur les voies importantes, des tours faisant office de signal urbain à des immeubles bas en cœur d'îlot. Avec ces barres, il dessine un espace paysager qui s'articule autour d'un mail planté et d'une place située en contrebas, ouverte sur la rue Victor Hugo par un passage sous voûte. Cette place de plan carré se distingue par un bassin orné d'une sculpture animalière et par l'ordonnancement de ses façades où Pouillon insère des pilastres de marbre rose. Très marquée par l'héritage d'Auguste Perret, auquel elle emprunte son vocabulaire classique (élévations en pierre pré-taillée surmontées d'attiques, portiques entre les cours, volumes équilibrés), la résidence Victor Hugo illustre parfaitement l'ambition de Fernand Pouillon de *« loger la multitude »* dans une architecture de qualité.
Sa valeur patrimoniale a été reconnue par le ministère de la Culture, qui lui a décerné en 2008 le label « *Patrimoine du XXe siècle* ». Si ce dernier lui a permis d'initier des actions de valorisation (ouverture lors des Journées du Patrimoine, visites proposées par le Service Mémoire de la Ville de Pantin), il reste à accompagner les habitants de la copropriété dans leur souhait de lutter contre les altérations survenues, en particulier celles des espaces communs. Une prochaine étape de cette démarche constituerait en la réhabilitation de la cour d'honneur, dégradée et inusitée (remise en eau du bassin, restauration de la sculpture et des sols).

# DOSSIER EX045712 – ENSEMBLE DE BATIMENTS MUNICIPAUX, CITE D'ORGEMONT, ARGENTEUIL

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination | Ensemble de bâtiments municipaux [L'école élémentaire, composée des deux bâtiments (école des filles, écoles des garçons), l'école maternelle, les bains-douches] |
| Commune : | Argenteuil |
| Département : | 95 |
| Datation : | c.1930 |
| Description synthétique : | Ensemble de bâtiments publics intégrés à la Cité d'Orgemont |
| Identité du propriétaire : | Commune d'Argenteuil |



## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Au début du XXe siècle, la ville d'Argenteuil connaît un important développement urbain. Pour résorber le problème du logement des équipements publics, André Cordonnier, architecte-voyer municipal entreprend, en 1929, la réalisation de la cité-jardin d'Orgemont, un ensemble architectural important destiné à abriter plus de 5000 habitants, dans 750 maisons individuelles et 20 maisons collectives réparties sur 43 hectares.
Au sud de la Cité, les équipements publics se composent d'un groupe scolaire, d'un stade et des bains-douches.

- Le groupe scolaire d'Orgemont (écoles élémentaire et maternelle) : constitués de trois corps de bâtiments différents (un pour l'école des filles, un pour l'école des garçons, et le dernier pour l'école maternelle), le groupe scolaire est construit en 1930. Il est situé au cœur de l'arc de cercle dessiné par l'architecte, faisant du groupe scolaire l'épicentre de la cité. Le groupe scolaire, conçu pour les enfants de la cité-jardin dans un cadre aéré et une conception hygiéniste, accueille toujours 299 élèves en élémentaire et 185 en maternelle.

- Les bains-douches d'Orgemont : afin de garantir l'accès aux habitants de la cité-jardin à l'hygiène, des bains-douches sont prévus dès les plansd'origine. La lutte contre la tuberculose et les maladies liées au manque d'hygiène est alors une priorité pour les pouvoirs publics. Ce bâtiment est réalisé en 1935, à l'extrémité ouest de l'ensemble, le long du stade.

Tout cet ensemble témoigne d'une réalisation exemplaire dans le domaine de l'habitat populaire, dont la dimension esthétique n'est pas exclue. Un décor Art-Déco sophistiqué, à partir de carreaux cassés bleus et de mosaïques or, de grés cérame bleu, de ferronneries ouvragées vient embellir la cité ouvrière.

# DOSSIER EX045712 – CHAPELLE FUNERAIRE ROHAN CHABOT, TAVERNY

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination | Chapelle funéraire |
| Commune : | Taverny |
| Département : | 95 |
| Datation : | Milieu du XIXe |
| Description synthétique : | Chapelle funéraire Néo-gothique de la famille Rohan-Chabot |
| Identité du propriétaire : | Ville de Taverny |



## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La chapelle Rohan Chabot est située dans le périmètre de protection et le champ de visibilité de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption à Taverny, édifice classé au titre des Monuments Historiques par liste de 1846; la Chapelle n'est quant à elle pas classée.

Le bâtiment de style néo-gothique fût construit au milieu du XIXe siècle à l'emplacement d'un ancien prieuré. Elle présente une voûte en berceau brisé, une baie brisée est percée dans son mur de chevet, composée par deux lancettes sous un quadrilobe. Ses murs de soubassement sont en pierre de taille.
Cet édifice fut donné avec sa parcelle le 14 octobre 1968 à la commune de Taverny par la marquise de Maillé.
Il y a 16 plaques funéraires à l'intérieur de la chapelle, dont de nombreux membres de la famille Rohan-Chabot mais aussi Terray De Morel-Vindé, Rouen des Lignières, Rouen des Mallets.

Le projet de revalorisation de la Chapelle, porté actuellement par la Municipalité contribue particulièrement à la mise en valeur de cet ensemble patrimonial et environnemental à haut potentiel, de par la création de nouvelles ouvertures et perspectives entre ces éléments singuliers amenés à dialoguer entre eux à l'issue du projet.

# DOSSIER EX042347- GARE DE BOUGIVAL, LA CELLE-SAINT-CLOUD

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Gare de Bougival
Commune : La Celle-Saint-Cloud

Département : 78

Datation : 1886

Description synthétique :

Modèle type des gares de Grande Ceinture et embranchements, avec marquise.



Identité du propriétaire :

Sncf Gares et Connexions

## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Gare construite en 1884-1886 par la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest. Elevée selon le plan type de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Edouard Luneau pour les gares de la Grande Ceinture et de ses embranchements, elle se distingue par sa lisibilité et la conservation de ses parties constituantes (corps central un étage carré abritant le logement du chef de gare encadré de deux travées basses, et abris de voyageurs), la qualité de sa mise en œuvre malgré la modestie de son décor (ouvertures ouvragées alternant pierre calcaire et brique rouge) et surtout par la conservation, exceptionnelle dans la série, de sa marquise dont les supports en fonte moulée sont décorés dans la masse.

Commission permanente du 19 Septembre 2019 - CP 2019-328

**DOSSIER EX042341- GARE DE VILLENNES-SUR-SEINE, VILLENNES-SUR-SEINE**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Gare de Villennes-sur-Seine
Commune : Villennes-Sur-Seine
Département : 78
Datation : 1910
Description synthétique :
Identité du propriétaire :
Sncf Gares et Connexions



## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Gare construite en 1910 par les Chemins de Fer de l'Etat (successeur de la Compagnie de l'Ouest) et l'architecte Alexandre Barret, selon les plans établis par l'architecte Antoine Raguenet pour la gare de Clamart (1903) aujourd'hui détruite. Déjà remarquée par l'Inventaire général d'Île-de-France lors d'une étude conduite en 1993, la gare de Villennes-sur-Seine constitue l'un des rares exemples, en Île-de-France, de gare "Art Nouveau", témoignage de l'influence de ce style décoratif dans le développement urbain. On remarque notamment la mise en œuvre soignée (pierre de taille en soubassement, brique avec décors vernissés en élévation), l'usage de tuiles vernissées en toiture, et l'élégance de sa façade ordonnancée ouverte d'une grande verrière à structure métallique permettant d'inonder de lumière la salle d'attente des voyageurs. Très bien inséré dans le tissu urbain, la gare de Villennes-sur-Seine est devenue l'un des symboles identitaires du quartier.

Commission permanente du 19 Septembre 2019 - CP 2019-328

**DOSSIER EX042342- GARE DE VERSAILLES-RIVE-DROITE, VERSAILLES**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Gare de Versailles-Rive-Droite
Commune : Versailles

Département : 78

Datation : 1839

Description synthétique :

Gare-terminus néo-classique d'Alfred Armand ;
première gare de Versailles.

Identité du propriétaire :

Sncf Gares et Connexions




## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Elevée en 1839 sur la ligne reliant Paris-Saint-Lazare à Versailles par Saint-Cloud (seconde ligne ouverte en Île-de-France après le Paris-Saint-Germain-en-Laye en 1837), la gare de Versailles-Rive-Droite est un exemple remarquable de gare-terminus du premier XIXe siècle, la plus ancienne aujourd'hui conservée depuis la démolition de la gare de Saint-Germain-en-Laye. Notons que la gare de Versailles-Rives-Gauche, d'un an postérieure, pourrait également prétendre au label lors d'une prochaine campagne ; la gare de Versailles Chantiers, datée de 1932, est quant à elle protégée au titre des Monuments historiques. La gare de Versailles-Rive-Droite est due à l'architecte Alfred Armand (1805-1888) dont l'œuvre très importante a aujourd'hui presque entièrement disparu (on songe à la troisième gare Saint-Lazare ou à la gare de Saint-Germain-en-Laye). Sa façade ordonnancée d'inspiration néo-classique, en pierre de taille est complète ; sur son axe, l'entrée principale en plein-cintre est flanquée de pilastres et surmontée d'un fronton rectangulaire portant une horloge. La disposition générale et les logiques de circulation initiales sont parfaitement lisibles : bâtiment voyageurs construit perpendiculairement aux voies (un étage permet de rattraper la pente), ailes en retour couvrant les anciennes rampes d'accès des calèches aujourd'hui dévolues aux piétons. À l'intérieur, la restauration en cours restitue l'état de 1936-1937, notamment la couverture du quai en béton armé, les grilles et supports d'enseignes métalliques, la marquise vitrée du quai transversal et les fresques ornant les murs du hall central (notamment le plan de Versailles en 1937). Enfin, l'implantation de la gare en bordure de l'ancien domaine de Clagny a renforcé le rôle de la rue du Maréchal Foch comme axe de développement urbain durant la seconde moitié du XIXe siècle.

**DOSSIER EX042344- GARE DE SÈVRES-RIVE-GAUCHE, SEVRES**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

| | |
|---|---|
| Dénomination | Gare de Sèvres-Rive-Gauche |
| Commune : | Sevres |
| Département : | 92 |
| Datation : | années 1930 |
| Description synthétique : | |
| Identité du propriétaire : | |
| Sncf Gares et Connexions | |




**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Reconstruite en 1930-1935 par les Chemins de fer de l'Etat, la gare de Sèvres-Rive-Gauche est l'œuvre de l'ingénieur Urbain Cassan (auteur de la gare de Lens, protégée au titre des Monuments historiques). Son intérêt réside dans son programme fonctionnel, l'usage du béton armé, et l'emploi du vocabulaire du Mouvement moderne : enchassement de volumes parallélipédiques surmontées de toits terrasse, baies horizontales filantes, encadrements de portes en ciment, alternance franche des matériaux de couleurs tranchées (brique et béton à enduit blanc), usage enfin de parois translucides en pavés de verre Saint-Gobain. Plusieurs fois dénaturée des adjonctions et autres badigeons, la gare de Sèvres fait aujourd'hui l'objet d'une restauration soignée, destinée à restituer son état d'origine.

**DOSSIER EX042346- GARE DE PUTEAUX, PUTEAUX**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination Gare de Puteaux
Commune : Puteaux
Département : 92
Datation : 1956
Description synthétique :
Identité du propriétaire :
Sncf Gares et Connexions




**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Dès les années 1930, l'augmentation du trafic sur la ligne des Moulineaux exige la construction d'une nouvelle gare à Puteaux, en remplacement de la première gare élevée en 1840. Le projet de l'architecte André Ventre, daté de 1936, ne fut jamais réalisé. Il est en revanche repris et simplifié en 1956 par la jeune SNCF dont l'architecte – plans non signés – décline ici un programme moderniste. Du projet d'André Ventre, l'architecte a conservé l'élégant pignon en arrondi abritant un ample escalier tournant, conduisant les voyageurs de la rue jusqu'aux quais. Elle est surmontée d'une verrière zénithale en pavée de verre, très bien conservée. Le hall d'accueil, dont l'ossature est en béton armé, est couvert d'un toit-terrasse, percé d'une large baie horizontale et de fenêtres latérales à encadrements préfabriqués, vocabulaire et technique caractéristiques de la Reconstruction. Dans son ensemble, la gare a conservé ses éléments caractéristiques, rarement conservés dans ce type d'édifice : volume intérieur avec décor céramique simple en bleu et blanc, marquise côté parvis, nom de la gare en lettres monumentales. Ces éléments ont été récemment restaurés pour accueillir les voyageurs du tram T2. Pour toutes ces raisons, la gare de Puteaux fait désormais figure d'exception, en Île-de-France, parmi les gares de l'immédiat Après-Guerre. Par comparaison, les gares de La Celle-Saint-Cloud, de Vert-de-Maisons, de Viry-Châtillon ou de Viroflay-rive-gauche sont d'ampleur plus modeste ou ont fait l'objet d'importants remaniements.

Commission permanente du 19 Septembre 2019 - CP 2019-328

**DOSSIER EX042339- GARE D'EPIGNAY VILLETANEUSE, ÉPINAY-SUR-SEINE**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Gare d'Epignay Villetaneuse
Commune : Épinay-Sur-Seine

Département : 93

Datation : 1880

Description synthétique :

Modèle-type des gares de bifurcation de la Compagnie des Chemins de fer du Nord



Identité du propriétaire :

Sncf Gares et Connexions

## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Gare construite en 1880 par la Compagnie des Chemins de Fer du Nord. Elevée selon un plan type destiné à affirmer l'identité du réseau, elle se distingue à l'échelle régionale par la conservation de ses parties constituantes (corps central à un étage carré flanqué de deux ailes en rez-de-chaussée), le bon état de sa modénature (appareillage de pierre de taille, corniches en staff) et la conservation de son volume intérieur rythmé de colonnettes en fonte apparentes. Dans le passage souterrain, les voûtes et les parements sont en pierre de taille avec arcs en bossages. Les travaux de modernisation en cours, intégrant notamment la mise en accessibilité PMR, prennent soin de mettre en valeur l'existant (bâtiment voyageurs et abri sur quai agrandi en 1968). L'étude des plans et photographies, décrivant avec précision les couvertures en écailles, les rives de zinc estampée, les portes en bois et les menuiseries des fenêtres permettent d'envisager des restitutions.

**DOSSIER EX042331- GARE DE LA PLAINE-STADE-DE-FRANCE, SAINT-DENIS**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Gare de la Plaine-Stade-de-France
Commune : Saint-Denis

Département : 93

Datation : 1998

Description synthétique :

Gare du stade de France,
symbolique des grands projets structurants de la fin du XXe siècle ; structure haubanée.

Identité du propriétaire :

Sncf Gares et Connexions




## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare RER de La Plaine Stade-de-France a été construite en 1998 sur les plans de l'architecte Jean-Marie Duthilleul suite à la construction du stade de France, à l'occasion de la coupe du monde de football. Gare-viaduc dont la structure haubanée dialogue avec celle du grand stade, elle a été conçue pour desservir cet équipement métropolitain majeur et l'ensemble du quartier. Côté stade, au Nord, le défi consistait à « sculpter » le remblai de chemin de fer – d'une hauteur de 8 mètres en balcon sur le stade – afin d'y établir le cheminement des voyageurs (plus de 40.000 supporteurs par heure en période de match). La mise en scène de ce cheminement, devant susciter le désir d'accéder au stade, « d'être déjà dans le match », est réalisée par le percement de deux grandes failles de lumières, en toiture et à mi-pente. L'idée principale est de permettre un éclairage naturel jusque dans les profondeurs de la gare. Le béton, le bois et le métal ne sont ni peints ni enduits, traités dans la masse afin d'en favoriser la patine naturelle. Côté ville, au Sud, le surplomb est plus bas – 4 mètres – permettant un traitement moins monumental et une transition douce vers la ville. Réalisation marquante de la période, popularisée par la victoire de la France à la Coupe du Monde 1998, la gare de la Plaine-Stade-de-France demeure par ailleurs emblématique des grands projets structurants de l'Île-de-France à la fin du XXe siècle.

Commission permanente du 19 Septembre 2019 - CP 2019-328

**DOSSIER EX043666 - ANCIENNE GARE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE APPELLEE « GARE GODILLOT », SAINT-OUEN**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination | Ancienne gare de Saint-Ouen-sur-Seine appelée « Gare Godillot » |
| Commune : | Saint-Ouen |
| Département : | 93 |
| Datation : | 1909 |
| Description synthétique : | Bâtiment voyageur de la première gare de la commune, construit sur la ligne des Docks (Compagnie des chemins de fer du Nord) |
| Identité du propriétaire : | SCI de la Gare Godillot |




## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Elevée en 1907-1909 à l'emplacement de l'ancienne tannerie Godillot, la gare de Saint-Ouen-sur-Seine est la dernière des quatre gares construites par la Compagnie des Chemins de fer du Nord – après celles d'Epinay, Gennevilliers et St Gratien – suite à l'ouverture de la ligne industrielle des Docks au trafic voyageur. Première gare de Saint-Ouen, elle affiche, par sa monumentalité et par le soin apporté à son architecture, le prestige de la Compagnie au cœur de la ville. Les architectes Ligny et Aumont reprennent ici la morphologie commune aux trois autres gares de la ligne – corps central élevé sur trois niveaux et flanqué de deux ailes – ainsi que leur style historiciste, conformément à la pratique répandue de la conception des gares en série. Elle s'en distingue toutefois par l'usage de la pierre de taille (carrière de Saint-Maximin) et par l'inscription d'un décor céramique en façade (au nom de la commune). À l'intérieur, au premier étage, on remarque l'ample volume de la salle des voyageurs, éclairée par trois larges baies en plein-cintre et couverte d'un plafond à caissons. Deux escaliers latéraux la desservent.

Désaffectée en 1977 lors de construction du RER C, la gare de Saint-Ouen-sur-Seine est restée à l'abandon jusqu'à son rachat par Leonardus Geraerts (aujourd'hui SCI Gare Godillot) en 2012. Depuis lors, le propriétaire a entrepris la restauration des façades, restituant notamment l'éclat de la pierre de taille. Les toitures en tuiles, très endommagées, ont été remplacées par des toitures en zinc, moins conformes au parti d'origine mais mieux adaptées, par leur légèreté, à la fragilité des charpentes. Le projet d'ensemble s'inscrit dans une logique de valorisation économique et touristique (location de chambres). Il profite en retour à la requalification d'un carrefour urbain. Une borne touristique, mise en place par la commune, raconte aux passants l'histoire de la gare. La salle des voyageurs demeure dans l'attente d'une affectation, conditionnant sa restauration et son éventuelle ouverture occasionnelle ou permanente au public.

**DOSSIER EX042345- GARE DE SAINT-LEU-LA-FORET, SAINT-LEU-LA-FORET**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination | Gare de Saint-Leu-la-Foret |
| Commune : | Saint-Leu-La-Foret |
| Département : | 95 |
| Datation : | 1926 |
| Description synthétique : | |
| Identité du propriétaire : | |
| Sncf Gares et Connexions | |



## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Gare élevée en 1926 par la Compagnie des Chemins de fer du Nord, la gare de Saint-Leu-la-Forêt est l'ouvre de l'architecte Gustave Umbdenstock, très impliqué dans la Reconstruction du réseau après la Première Guerre Mondiale (la gare de Senlis et la tour Florentine du triage de Buire sont protégées au titre des Monuments Historiques). Gare de style néo-régionaliste, elle invite les usagers au voyage vers la Normandie. La récente restauration, médiatisée et remarquée, a mis en valeur les huisseries et les décors de façades, notamment les faux colombages et la tables portant le nom de la gare. Le volume intérieur a été dégagé, et les décors ont été restaurés. Monument devenu identitaire, la gare de Saint-Leu-la-Forêt est parfaitement insérée dans son tissu urbain.

## DOSSIER EX036012 – PARCOURS D'ART PUBLIC, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

### PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER



| | |
|---|---|
| Dénomination : | Œuvres d'art public ( **La Perspective, Meta, La Porte de Paris)** |
| Commune : | Montigny-Le-Bretonneux, Guyancourt |
| Département : | 78 |
| Datation : | 1992 |
| Description synthétique : | Œuvre d'art urbain jalonnant l'espace public |
| Identité du propriétaire : | Communauté d'agglomération St-Quentin-en-Yvelines |

### INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Décidée dès 1965, l''émergence de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines a permis à des artistes de renommée majeure de s'exprimer à l'échelle des aménagements urbains en cours. Le Ministère de la Culture et le Groupe central des villes nouvelles se sont entendus sur une politique de commandes publiques pour promouvoir l'art dans la ville et permettre sa rencontre avec les habitants. Les artistes ont été associés très en amont à ce travail de création et à la naissance de nouveaux quartiers.
A cet égard, l'aménagement du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines, dans les années 1980 et 1990, est exemplaire de cette démarche, avec la mise en place d'un ensemble de 3 œuvres s'insérant dans un parcours reliant la ville de Montigny-le-Bretonneux à celle de Guyancourt, depuis la porte de Paris jusqu'au parc des Sources de la Bièvre.

**La Perspective** de Marta PAN (1985-1992) est composée de trois sculptures formant un enchaînement : *les engouffrements, les marches* et *la Perspective*, qui conduisent du canal vers la vallée de Bièvre. Il s'agit, dans l'espace public, de l'œuvre majeure de cette artiste hongroise dont les sculptures sont présentes dans le monde entier, notamment à Central Park à New York.

**Meta** de Nissim MERKADO (1992) est une sculpture monumentale composée d'un disque de granit géant incliné posé sur douze colonnes. Elle symbolise la chute d'une météorite, donnant naissance à la Bièvre et au canal du centre-ville. Dans son soubassement se trouvent une crypte et un bassin d'eau dont l'acoustique est exceptionnelle. A l'extérieur une cage de verre et un rayon laser font le lien avec la voie ferrée et le passage des trains qui se reflètent sur la paroi vitrée.

**La Porte de Paris** (Piotr KOWALSKI, 1983-1991). Cette arche métallique, installée sur un

rond-point situé à l'entrée de la ville nouvelle, forme, en se reflétant dans un bassin, un cercle complet, point de départ d'une déambulation artistique autour du thème de l'eau. Arche en métal recouverte de plaques de verre bleu de Murano, scintillant comme une peau de serpent, la sculpture est aussi une prouesse technique. Artiste international, Kowalski réalise à Saint-Quentin-en-Yvelines son œuvre majeure dans l'espace public et sa création ultime avant sa disparition. Cette sculpture monumentale est un signal fort dans l'espace urbain à l'entrée de la ville. C'est un repère pour l'ensemble des habitants.

**L'art public constitue un patrimoine caractéristique des cinq villes nouvelles d'Île-de-France** (Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Pontoise, Melun-Senart, Marne-la-Vallée, Evry). Véritable marqueur visuel et culturel, il participe de l'identité de ces entités urbaines en construction, qui, nées de terres rurales, cherchent à s'ancrer dans la modernité de leur temps.
A ce titre, la série des trois œuvres proposées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et son Musée de la Ville pour une labellisation mériterait cette distinction car elle raconte la formation de ce territoire emblématique de l'aménagement de la région parisienne.

**DOSSIER EX035799 – LA DAME DU LAC, EVRY-COURCOURONNES**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional
**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

## PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

| | |
|---|---|
| Dénomination | La Dame du Lac |
| Commune : | Courcouronnes |
| Département : | 91 |
| Datation : | 1975 |
| Description synthétique : | Sculpture monumentale et rocher d'escalade |
| Identité du propriétaire : | Communauté d'agglomération |



## INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La Dame du Lac, à la fois œuvre d'art et mur d'escalade, est depuis plus de 40 ans l'un des monuments régulièrement mis en avant comme signe distinctif du territoire et constitutif de l'identité de la ville nouvelle d'Evry-Courcouronnes.

Elle résulte d'une commande passée par le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports lors de l'aménagement du parc du lac de Courcouronnes, dans le cadre d'une procédure 1%, à Pierre Székely (1923-2001), sculpteur hongrois de renommée internationale. L'objectif était de faire écho aux rochers de la forêt de Fontainebleau et de doter la ville nouvelle d'un mur d'escalade. Voile triangulaire de 17 m, en béton coulé entre deux grillages, la sculpture comporte 10 voies d'ascension tracées par l'alpiniste italien Guido Magnone, fondateur de l'UCPA, ainsi que près de 300 prises. Dès sa création, elle connaît un grand succès et devient un site-phare d'une nouvelle discipline sportive, le Parkour, mais est aujourd'hui fermée au public pour raisons de sécurité.

La réflexion qui s'engage sur la mise en place d'un plan de gestion de cette sculpture monumentale - première œuvre d'art public de la ville nouvelle - fait partie d'un projet plus vaste étudié par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart qui souhaite valoriser l'art public et l'architecture contemporaine.